Image not found or type unknown

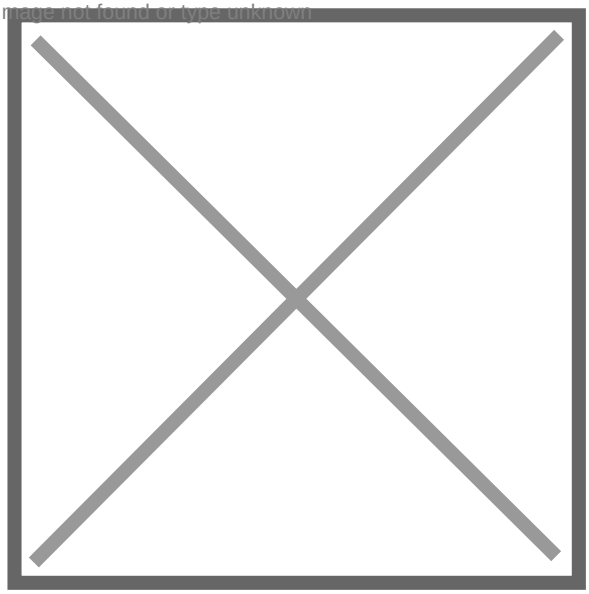

Renonciation à un contrat de vente + prêt

Par **fleclercq80**, le **21/09/2009** à **14:11**

Bonjour,

J'ai signé en octobre 2008 un bon de commande pour une installation de purificateur d'eau, associé à une offre préalable de prêt (nous ne pouvons pas payer comptant).

Nous n'avons toujours pas eu de nouvelles suite à cette offre. Le 1er prélévement devait avoir lieu courant 09/2009 et rien n'a été débité.
Nous avons appeler la société, qui ne s'est pas manifesté pendant ce lapse de temps, et nous venons d'apprendre qu'elle n'a toujours pas envoyée l'offre préalable (manque certains documents qui ne nous a toujours pas été demandé).

Je souhaite annuler ce contrat, sur le principe que les 2 contrats sont liés et que l'annulation de l'un annule l'autre.

Est-ce que dans la cas actuel, il est possible de casser légalement ce contrat de vente ?

Merci par avance pour votre réponse,

Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés